Archives parlementaires

Procès-verbal de la fête anniversaire de la mort de Louis XVI célébrée en la commune de Rouen, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la fête anniversaire de la mort de Louis XVI célébrée en la commune de Rouen, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 238-240;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34628_t1_0238_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

10

Les maire et officiers municipaux de la commune d'Apt envoient à la Convention nationale le récépissé de 112 marcs une once 2 gros 6 grains d'argenterie provenant des églises, qui ont été déposés au district, et 319 marcs 2 onces 4 gros envoyés précédemment à la monnoie; ils annoncent qu'il sera incessamment envoyé à la Convention des saints en argent (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

11

L'agent national provisoire près le district de Saint-Jean-de-Lône annonce que le premier bien d'émigré qui vient d'être vendu dans ce district, estimé 10,657 liv., a été adjugé en plusieurs lots pour la somme de 26,940 liv. (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[*St-Jean-de-Losne, 25 niv. II. Au présid. de la Conv.*] (5)

« Un bien d'émigré, situé dans ce district, divisé en 16 lots, estimé en totalité à la somme de 10.657 l. a été vendu 26.940 l., en 16 adjudications; et il est à observer que l'estimation de ce domaine a été faite dans le courant de frimaire dernier.

Les sans-culottes, en saisissant pour la première fois l'occasion de devenir propriétaires, sans passer par les mains des agioteurs de biens nationaux, de ces sangsues qui n'ont paru s'attacher au nouveau régime que parcequ'il les engraissait, bénissaient la Convention, et répétaient avec l'enthousiasme de l'homme libre : Vive la République une et indivisible.

Cet hommage rendu aux travaux pénibles et constants des représentants du peuple est d'autant plus pur qu'il est l'expression fidèle du vœu de vertueux habitants des plus petites communes.

Je m'applaudis, Citoyen président, d'avoir à t'annoncer un semblable résultat de la première vente des biens de cette nature dans ce district. S. et F. ».

GAUDEMET *(agent nat.)*.

12

Le conseil-général de la commune de Rouen (6) **fait passer à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique de l'anniversaire du jour heureux qui vit tomber la tête du dernier tyran des Français, ainsi que celui de la fête du premier décadi de pluviôse, célébrée dans le temple de la Raison. Ces procès-verbaux constatent l'empressement patriotique avec lequel les citoyens de cette commune ont célébré ces fêtes : de toutes parts retentissoient les cris de vive la République, vive la Montagne** (1) !

Mention honorable, insertion au bulletin (2), **renvoi au comité d'instruction.**

[*Rouen, 12 pluv. II*] (3)

« Citoyen président,

Nous te faisons passer : 1° un procès-verbal de la fête civique de l'anniversaire du jour qui vit tomber la tête du dernier tyran des français;

2° Un autre procès-verbal de la fête du 1er décadi de pluviôse, célébrée dans le temple de la Raison de notre commune.

Nous t'invitons d'en donner connaissance à la Convention nationale en l'assurant que la commune de Rouen est animée d'un patriotisme vraiment républicain. S. et F. ».

PILLON *(maire)*, HAVARD *(secrét.-greffier)*.

[*Extrait des délibérations du conseil gal, 1er décadi de pluviôse*]

Le conseil général de la commune et les autres corps constitués se sont réunis en la maison commune à 10 heures et demie du matin, pour assister à la fête de la décade.

Le départ a eu lieu à 11 heures. Le cortège, précédé des tambours et de la musique, s'est d'abord rendu sur la place des montagnards, où un arbre de la Liberté a été planté en la présence et aux applaudissements d'un peuple innombrable et aux cris répétés de Vive la République, Vive la Montagne. De là, il s'est rendu au temple de la Raison où la fête de la décade a été célébrée ainsi qu'il suit :

Un officier municipal a commencé par faire la lecture des décrets publiés en la forme ordinaire dans le cours de la décade; ensuite l'orchestre a exécuté :

1° L'ouverture de Mutius Scaevola;

2° L'hymne à la Raison, paroles de Chénier, musique de Félix;

3° Un discours prononcé par Lefebvre, président de l'administration du district;

4° Un autre discours prononcé par Legendre, président du tribunal criminel;

5° Un morceau de musique par Broche, sur la reprise de Toulon, exécuté par l'orgue et par l'orchestre;

6° L'hymne à la Liberté, par Gossec;

7° Enfin une ronde nationale de Gossec.

Ces divers discours et morceaux ont été accueillis par des applaudissements multipliés et par des cris de Vive la République, Vive la Montagne.

Le cortège fait ensuite son retour en la maison commune.

P.c.c HAVARD.

Cejourd'hui, 7 pluviôse, an 2 de la République, en conséquence des invitations faites et en exécution de la délibération du bureau municipal

(1) *P.V.*, XXXI, 342.
(2) *Bin*, 15 pluv. (suppl^{t}).
(3) *P.V.*, XXXI, 342. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 235; *C. Eg.*, n° 535; *J. Sablier*, n° 1117.
(4) *Bin*, 17 pluv.
(5) C 291, pl. 932, p. 14.
(6) Et non Xouen.

(1) *P.V.*, XXXI, 342. Cette fête est relatée par Ed. CHARDON, *Dix ans de fêtes nationales et de cérémonies publiques à Rouen*, 1911, 1 vol. in-8°, p. 109.
(2) *Bin*, 17 pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1117.
(3) F^{1c} 1 84, doss. 2026.

Persée creative commons

du 5 de ce mois, les corps administratifs et juges, la société populaire et le comité de surveillance, avec leurs bannières, se sont assemblés dans la salle des séances du conseil général de la commune pour célébrer l'anniversaire de la mort du tyran.

L'ordre de la fête a été exécuté conformément au programme qui avait été affiché la veille.

A 7 heures du matin il a été tiré 86 coups de canon, nombre égal à celui des départements.

Le cortège, précédé d'une bannière sur laquelle on lisait l'inscription suivante : *mort aux tyrans, paix aux chaumières, vivre libre ou mourir, Vive la République une, indivisible et impérissable*, est sorti de la maison commune à midi, dirigeant sa marche par les rues de la Municipalité, de Socrate, Ganterie, de Lille, à la place de la Révolution. Quatre bataillons de la garde nationale se trouvaient sur cette place, il y avait au milieu un faisceau représentant les hochets de la royauté surmontés d'un drapeau blanc semé de fleurs de lys.

Arrivé sur cette place des cris de Vive la République, Vive la Montagne se font entendre de toutes parts.

L'agent national de la commune monte dans une tribune placée à cet effet; il y prononce le discours suivant :

Citoyens,

Quel spectacle révoltant s'offre à nos regards : un trône décoré de tous les vils attributs de la tyrannie, souille encore le sol de la Liberté. Qui a vomi cet attirail exécré ? Serait-ce la terre, notre mère commune ? Non, elle l'eût plutôt englouti. Qui l'a donc placé en ces lieux ? Existerait-il encore un ambitieux assez insensé pour prétendre s'y asseoir un jour, ah s'il en est ainsi, qu'il paraisse, ce moderne César ! Nouveaux Brutus nous nous disputerons la gloire d'en délivrer notre patrie.

Le souvenir affligeant des journées des 11 et 12 janvier 1793 vient augmenter mes soupçons. Cette place fut le théâtre de la guerre civile; ici se forma un rassemblement de contre-révolutionnaires; ici des royalistes indignes du nom français, osèrent proférer des cris séditieux et demander la vie du tyran; ici la cocarde nationale fut polluée, l'arbre de la Liberté profané, scié et brûlé; ici des patriotes, des hommes libres, furent insultés, outragés et assassinés par une horde de vils esclaves.

Aurait-on projeté le renouvellement de ces scènes liberticides; les mécontents, les fanatiques, les intrigants et les agents de Pitt et de Cobourg se seraient-ils réunis pour ourdir de nouvelles trâmes et en tenter l'exécution. Ah ! s'il en est ainsi, qu'ils se présentent les lâches, et ils éprouveront une seconde fois ce que peut la valeur républicaine.

Mais le silence de ces lieux, autrefois l'asile du crime, dissipe mes alarmes; ils sont tombés sous le glaive des lois ces hommes pervers qui avaient conspiré l'anéantissement de la république et le rétablissement de la royauté. Périsse ainsi quiconque oserait les imiter.

Magistrats du peuple, soldats de la Liberté, Concitoyens, vous qui eûtes la gloire de combattre et de vaincre sur cette place les partisans de la royauté; vous dont le courage et l'énergie sauvèrent des horreurs de l'esclavage cette portion de la République française, vous enfin qui portâtes, j'ose le dire, le coup mortel au tyran, dont la tête coupable est tombée, il y a un an, sous la hache nationale, souffrirez-vous plus longtemps que cet échafaudage de la tyrannie ombrage cet arbre sacré, le symbole de notre liberté; souffrirez-vous plus longtemps que ce vil amas de hochets de la féodalité, prétende par son éclat factice et emprunté, ternir, peut-être même effacer la splendeur pure et simple de cette belle production de la nature ? Non, non nous ne le souffrirons pas; que nos bras vigoureux s'arment de la hache républicaine, frappons à coups redoublés et anéantissons pour jamais ces vestiges de la tyrannie; que les débris de ce colosse royal aillent rejoindre le dernier des monstres couronnés, jadis roi de France; qu'ils deviennent la proie des flammes et jurons sur les cendre de la royauté :

Guerre aux tyrans, paix aux chaumières;
Mort aux tyrans, paix aux chaumières;
Vivre libres ou mourir, Vive la République une et indivisible et impérissable.

Après ce discours, qui est vivement applaudi et suivi des cris de Vive la République, l'agent national prend une hache et aidé des sapeurs, il frappe les emblêmes du crime, qui sont de suite livrés aux flammes, au son de la musique militaire.

Le cortège continue sa marche en chantant des hymnes patriotiques par les rues de la Convention, Boulevard de la Liberté, et de là au Champ de Mars.

A son entrée sur cette place trois salves générales de douze pièces de canon de quatre sont tirées.

Quatre bataillons sont sous les armes; un autel est élevé en face de l'arbre de la Liberté, sur lequel le cortège se rend. Le chef de légion ordonne un roulement général pour inviter au silence. Le maire prononce sur l'autel de la patrie le discours qui suit :

Français, une année est révolue et s'est écoulée depuis que le dernier de nos tyrans a porté sa tête sur l'échafaud; une année s'est écoulée depuis que ce grand acte de la vengeance nationale, en consolidant notre liberté, a proclamé la destruction des tyrans et la majesté du peuple français.

C'est alors que, chargés par 15 siècles de malheurs et d'infortunes de venger l'humanité, la raison et la Liberté, vous offrîtes à l'Europe étonnée un spectacle vraiment sublime et nouveau : l'insurrection impatiente de terminer la lutte par la mort de l'usurpateur de la souveraineté.

Le siècle précédent, à la vérité, avait donné cette leçon terrible aux rois. Un roi avait expié son crime sur l'échafaud; mais le fruit de cet acte de la vengeance éternelle fut perdu pour les peuples, et la liberté n'y gagna rien.

Charles 1er mérita la mort parce qu'il était roi, mais une nation déchirée par les convulsions violentes de factions qui se disputaient l'autorité; la soif de la domination dans la chambre des communes; les fanatiques puritains cherchant à humilier l'orgueil des évêques, tous portant les caractères de la barbarie et du fanatisme religieux et les maux qu'entraînent la guerre civile, servirent la cause des rois et le sang du tyran coula inutilement. Cromwell s'assit sur son trône et, plus insolent par la victoire, il scella les fon-

dements de son autorité despotique du sang des républicains.

S'il était besoin de justifier le jugement qui purgera le sol de la Liberté, je vous dirais : avez-vous donc oublié les malheurs de vos pères, courbés et avilis sous le joug monarchique ? avez-vous oublié l'insolence de ces brigands qui nous immolaient sans pitié à leur ambition ? Je vous invoquerais, martyrs du 10 août, illustres victimes des vengeances d'un tigre altéré de sang, qui ordonna votre massacre avec le barbare sang froid qui dirigeait l'arquebuse de Charles IX, fusillant les infortunés parisiens. Je vous rappellerais la nation applaudissant à la chûte de cette tête impie, l'auguste tribunal recueillant pour prix de son incorruptible républicanisme, les bénédictions de tous les Français.

Mais, en continuant, Citoyens, ne calomnierai-je pas le peuple français et la Convention ? Oui, vous êtes trop dignes de la Liberté, Citoyens, vous en sentez trop le prix pour que ma faible voix ose tenter de réveiller votre haine pour les tyrans; placée sous l'égide de vos vertus et de vos saintes lois, votre liberté est impérissable et les peuples maintenant conjurés contre elle ont appris à vous connaître, à vous admirer et aiguisent peut-être dans les combats les poignards qui vous feront justice de cette poignée de brigands. Oui, vils potentats, vous serez les premières victimes que l'Europe immolera à sa tranquillité; c'est sur les débris de vos trônes, c'est sur vos cadavres sanglants que le peuple français signera le traité d'alliance qui le réconciliera avec ses frères égarés. Le peuple français est juste, magnanime et généreux; il pardonnera après la victoire mais c'est pour le bonheur de l'humanité qu'il stipulera pour première clause : paix aux chaumières et mort aux tyrans.

Les applaudissements et les cris de Vive la République, Vive la Montagne, couvrent le récit de ce discours civique. Il est suivi du chant d'un hymne nouveau, paroles de Réal et musique de Champein, en réjouissance de la mort du tyran, accompagné d'une musique brillante.

Des danses en rond sont formées autour de l'arbre de la Liberté, des couplets patriotiques sont chantés et le cortège continue sa marche par le port, les rues Grand Pont, Grande rue, du Bac, de la Municipalité et de la commune; là la musique a exécuté plusieurs morceaux, des applaudissements et des cris de Vive la République ont terminé civiquement une des plus imposantes [fêtes] qui aient été célébrées dans cette commune, encore bien que l'intempérie de la saison se fit beaucoup sentir.

P.c.c. HAVARD.

13

Le ministre de l'intérieur annonce à la Convention nationale que la commune de Mondeville (1) **a offert en don, pour les défenseurs de la patrie, 25 chemises et 24 paires de bas neufs** (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), **renvoi au comité des marchés.**

(1) Mondeville (S.-et-O. ou Calvados).
(2) *P.V.*, XXXI, 342.
(3) *B^in*, 17 pluv. Mention dans *Mon.*, XIX, 387 (Mont-Ville).

14

La société séante à Montmeillant (1), **après avoir manifesté à la Convention nationale son contentement sur la loi du maximum, la remercie de son décret qui ordonne le rétablissement du fort existant dans sa cité, et la prie de rester à son poste jusqu'à la destruction totale des tyrans** (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Montmeillant, 30 frimaire II. A la Conv.*] (4)

« C'est à vous qui êtes la Montagne d'où sort la lumière qui éclaire toutes les nations, que s'adressent les Jacobins de Montmeillant; longtemps courbés sous le joug d'un despote qui, à force de tyrannie, à élevé une partie des peuples au niveau de la raison et se sont réunis avec les ennemis des tyrans.

Notre société n'est composée que de vrais sansculottes qui n'aspirent qu'à vaincre les ennemis de la Liberté à purger la terre des crimes des rois et à mourir sous l'étendard tricole (sic), en défendant l'unité et l'indivisibilité de la République; ils votent par un arrêté des remerciements à la Convention nationale pour les lois salutaires qu'elle a rendues sur la fixation du maximum, lois qui rehaussent et rassurent pour jamais le crédit national en rehaussant la monnaie de la République et anéantissant les calculs monstrueux de l'égoïsme, de la cupidité, de l'avarice et de l'agiotage. Ils vous font part de la joie que leur a causée la loi qui ordonne le rétablissement du fort de leur cité et jurent de nouveau pour rendre hommage à la patrie de mourir sous les ruines de ses remparts, plutôt que de revenir les esclaves d'un tyran.

Représentants, sans vous faire l'éloge que vous méritez, voici ce que notre cœur vous adresse :

Législateurs, la patrie étoit en danger, vous l'avez soutenue par votre intégrité et secourue par votre vigilance et par votre amour pour elle.

Vous avez commencé ce grand ouvrage de la régénération française, c'est à vous de l'achever. La masse d'Hercule dont vous êtes armés et le bouclier de Minerve qui vous défend, ne doivent sortir de vos mains que quand l'hydre de l'aristocratie sera réduite en cendre et qu'il ne restera plus sur le globe la trace de son sang. Nous vous invitons pour notre bonheur de rester fermes à votre poste; la nation entière vous y maintient, poursuivez les tyrans et les traitres. le peuple attend tout de vous, vous répondez à ses désirs. Voilà la joie et votre satisfaction, et s'il existe parmi vous des traîtres, n'épargnez pas leur sang; il faut qu'il serve à cimenter vos décrets héroïques qui fortifient de plus en plus la Montagne inébranlable qui deviendra l'asile des sages du monde.

Tels sont les vœux de notre société. Nous ne désirons que la prospérité de la République; pour elle, le sacrifice de notre vie, nous seroit agréable.

(1) Ardennes.
(2) *P.V.*, XXXI, 343.
(3) *B^in*, 16 pluv.
(4) C 292, pl. 938, p. 7. Mention de la réception de l'adresse le 12 nivôse. Relu le 18 niv.